

*2èmes Assises départementales
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

Quelle pratique sportive dans nos territoires ?
*Attentes et besoins des Essonnais en termes de pratiques et
d'équipements sportifs*

Soirée débat

**Les équipements locaux, communautaires et départementaux nécessaires aux
pratiques aquatiques : la conception, le financement et l'accessibilité des
équipements nautiques à tous les publics**

Ris-Orangis, le 25 avril 2006

Introduction

Pierre-Philippe BUREAU, Trésorier du CDOS

Les premières Assises départementales se sont déroulées il y quatre ans à l'initiative du CDOS Essonne. Elles ont été relayées par la DDJS, le Conseil général, l'ARSSE (l'Association des Responsables des Services des Sports des Villes de l'Essonne), le Comité départemental des clubs omnisports et par le SNEP-FSU, qui est le syndicat des professeurs d'EPS en collèges et lycées.

Les secondes Assises ont été lancées en 2005. La Vice-présidente du Conseil général était présente lors de la séance d'ouverture en novembre à Palaiseau. Elle a notamment annoncé que le Conseil général souhaitait renouveler sa politique sportive départementale. Une délibération dans ce sens est prévue pour la fin de l'année 2006. Le Conseil général compte donc sur les Assises pour dresser un état des lieux des préoccupations des acteurs de la vie sportive départementale.

Le Conseil général s'est impliqué dans toutes les séances. Les réunions de novembre et décembre étaient décentralisées sur le territoire essonnien. Elles reposaient sur le principe de la parole libre et ne suivaient donc pas de thématiques prédéfinies. Il s'agissait d'abord de recenser les difficultés rencontrées lors des pratiques sportives. Des documents de synthèse de ces tables rondes sont disponibles, ainsi que des comptes rendus plus exhaustifs. Les thèmes des tables rondes de cette semaine sont issus de ces travaux.

Les débats de cette semaine seront restitués le 19 mai au Conseil général devant les élus du département et devant le préfet si celui-ci souhaite venir. Pour l'instant, il a exprimé l'intention contraire. Nous souhaitons que l'ensemble des décideurs de l'Etat et du département ainsi que l'Union des maires puissent bénéficier de cet état des lieux.

Le débat de ce soir porte sur les équipements nautiques et la pratique de l'ensemble des sports nautiques. Nous avons voulu que des personnes issues de contextes différents nous fassent part de leur expérience en la matière.

Nous ne sommes pas nombreux. Je ne chercherai donc pas trop à orienter le débat, qui restera ainsi au plus près des préoccupations des personnes présentes. Nous aborderons notamment les problèmes suivants :

l'investissement dans le développement et l'entretien des équipements ;

l'encadrement des personnels et des bénévoles et la question de l'articulation entre les animateurs professionnels et le monde associatif, le public scolaire... ;

l'intégration des divers publics dans une véritable politique d'activité départementale.

Karim BENKORBA

Pourrions-nous faire un tour de table afin que chacun se présente ?

Pierre Philippe BUREAU

Bien entendu.

Karim BENKORBA

Je suis Conseiller sportif territorial à la Direction des sports du Conseil général.

Walter HENRY

Je suis le Directeur du Stade nautique départemental de Mennecey et représentant également du Conseil général de l'Essonne.

Jean-Luc FACHAUX

Je suis le Directeur des sports de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Marc VINCENT

Je suis le Directeur des sports de la ville de Morsang-sur-Orge.

Pierre-Philippe BUREAU

Je suis le Trésorier du CDOS.

Marc JOUANDON

Je suis le Président du Comité départemental Natation.

Julien MICHEL

Je représente Nathalie Righini, qui est responsable du Service des sports de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay. Nous travaillons actuellement sur un projet de piscine intercommunale.

Dominique GOURLAOUEN

Je suis responsable du patrimoine à la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay. J'aurai en charge la conduite de la construction de la piscine.

Monique RAFFESTIN

Je suis la Présidente de la section Natation du club omnisport des Ulis, qui fait partie de la Fédération des Clubs omnisports.

Benhenni HENNI

Je suis Directeur des Sports au Conseil général de l'Essonne.

Débats avec la salle

I. Piscines et politique territoriale

Pierre-Philippe BUREAU

Je propose que les représentants de la Communauté du Val d'Orge nous donnent en préambule un aperçu de ce que peut être une politique territoriale dans une agglomération.

1. L'exemple de la Communauté du Val d'Orge

a. Quelques éléments de contexte

Jean-Luc FACHAUX

La Communauté du Val d'Orge est la première communauté à avoir vu le jour sur le département de l'Essonne. Elle a d'abord été créée autour de six villes, qui comprenaient à l'origine trois piscines.

La gestion et la construction des équipements sportifs et culturels font partie des compétences optionnelles choisies par la Communauté. Un premier état des lieux a été réalisé rapidement avec l'aide des villes, des élus et des Directeurs des Sports, à l'occasion notamment d'une demande de la ville de Sainte-Geneviève pour un projet de piscine. La ville avait d'abord lancé une étude de réhabilitation, mais avait fini par préférer le projet d'un équipement neuf, pour lequel elle avait sollicité la Communauté d'agglomération. La piscine de Sainte-Geneviève était en effet à vocation intercommunale.

Le secteur Sport et Culture de la Communauté d'agglomération fonctionne d'une manière assez particulière. Les élus de la Commission des sports du Val d'Orge travaillent en collaboration avec un collectif qui associe les maires adjoints et les Directeurs des sports des villes. L'agglomération travaille ainsi en permanence avec les communes.

Lors de l'état des lieux, les villes de Morsang et de Saint-Michel ont expliqué qu'elles parvenaient à répondre aux besoins des associations et des scolaires en matière de natation mais qu'elles avaient des difficultés à dégager des horaires d'ouverture qui satisfassent le grand public. De grandes inégalités dans l'accès des élèves à l'apprentissage de la natation ont également été décelées.

Chaque communauté d'agglomération définit sa propre politique : dans le Val de Seine par exemple, chaque ville conserve ses piscines et crée un nouvel équipement intercommunal. Notre politique est définie sur l'ensemble du territoire. Dès lors, le projet de création d'un nouveau centre nautique soulevait la question d'une réorganisation des piscines existantes dans l'agglomération.

b. Le transfert des équipements nautiques

Parmi les critères qui permettaient de transférer les équipements nautiques, l'égalité d'accès à l'apprentissage de la natation a été la priorité. Nous voulions que les cours aient lieu dans des piscines civiles avec un même niveau d'encadrement, un même nombre de séances et un même projet pédagogique pour tous. Nous manquions cependant de surfaces aquatiques pour réaliser cet objectif. Le programme du futur centre nautique en a tenu compte. Il remplacera l'actuelle piscine Sainte-Geneviève, qui fermera à l'ouverture du centre. Les surfaces des bassins prévus permettent

de combler la totalité du déficit constaté. La région parisienne est historiquement très engagée en faveur de l'apprentissage scolaire de la natation : nous tenons donc à cet objectif.

L'état des équipements nautiques a également servi de critère pour leur transfert. Certaines villes n'avaient en effet plus les moyens de réhabiliter leurs piscines.

Le transfert des trois équipements a eu lieu en 2002. Dès 2003, nous avons intégré les villes du Plessis-Pâté et de Brétigny : une nouvelle piscine, celle de Brétigny, a ainsi rejoint l'agglomération. Certaines piscines ont plus de trente ans et avaient été gérées selon des politiques très différentes. Dans ces conditions, il a fallu mettre toutes ces approches en cohérence avec les objectifs fixés par la Communauté.

Pierre-Philippe BUREAU

A vous entendre, on a l'impression que tout s'est passé très facilement. Certains problèmes législatifs ont pourtant laissé penser que le personnel ne serait jamais intégré.

Jean-Luc FACHAUX

Il a également fallu harmoniser les conditions de travail, qui étaient très différentes d'une ville à une autre. Je pense cependant que nous avons trouvé un bon consensus parmi les maîtres-nageurs et l'ensemble de la profession sur la Communauté du Val d'Orge. Les réorganisations se sont faites dans la transparence : c'est une des raisons de notre réussite. Les maîtres-nageurs savent exactement quels sont leurs droits et nous savons exactement quel est leur travail.

c. Les nouveaux équipements

Les nouveaux équipements prévus prennent en compte l'ensemble des déficits constatés dans tous les domaines. Pour les scolaires, les déficits étaient clairs : il fallait prévoir 4 mètres carrés par élève présent dans l'eau. La circulaire de juillet 2004 a préconisé 5 mètres carrés mais nous en sommes restés à notre norme initiale car l'extension des surfaces n'est pas financée par l'Etat.

Il était plus difficile d'évaluer comment nous pouvions satisfaire le grand public et le mouvement associatif. Les piscines en région parisienne sont généralement conçues pour un seul public : les scolaires, le grand public ou les pratiquants de club. De notre côté, nous avons voulu que l'équipement soit partagé en zones afin que les publics différents ne se gênent pas et que la sécurité de chacun soit garantie.

La demande du grand public est de plus en plus forte et nous avons donc tâché d'y répondre selon trois axes.

Tout d'abord, les adolescents ne fréquentent pas suffisamment les piscines. Nous avons essayé de les attirer en implantant des dispositifs de contre-courant, un certain nombre de grands toboggans et en prévoyant un projet d'animation.

Ensuite, nous avons cherché à mieux cerner les pratiques des adultes, notamment à travers une enquête que nous avons menée sur Internet. Celle-ci vient de s'achever et confirme que les adultes pratiquent avant tout la natation pour se maintenir en bonne santé.

Les clubs, enfin, souhaitent proposer aux jeunes des entraînements en fin de journée mais le plus tôt possible.

Pour des raisons budgétaires, les dimensions du bassin ont fait l'objet de débats et ont dû être revues. De même, Leuville-sur-Orge s'est jointe à la Communauté du Val d'Orge alors que le programme était arrêté. Il a donc fallu l'adapter : dans ce sens, un plancher flottant de 150 mètres

carrés permettra d'accroître les dimensions du bassin d'apprentissage pour les scolaires. Nous avons ainsi cherché à anticiper également sur les attentes futures.

Les trois autres équipements présentaient également certaines carences en termes :

- d'accueil des scolaires ;
- de locaux pour les associations, notamment pour les cours de natation subaquatique ;
- administratifs ;
- de rangement de matériel ;
- d'acoustique.

La piscine de Morsang a été améliorée selon ces critères. Ces travaux sont aujourd'hui terminés. De leur côté, les bassins de la piscine de Brétigny pouvaient accueillir deux classes mais ses vestiaires étaient trop petits. Nous avons donc rasé et reconstruit les annexes, qui devraient être terminées pour la rentrée de septembre. Les travaux pour la piscine de Saint Michel pourront alors commencer. A cet égard, une planification sur l'ensemble de l'agglomération permet d'éviter que toutes les piscines soient simultanément en travaux.

Nous pouvons aujourd'hui accueillir tous les scolaires.

d. L'évaluation du niveau de natation des scolaires

Nous avons effectué des tests de niveau en natation dans le cadre de l'état des lieux. Des critères d'évaluation communs aux quatre piscines ont été mis en place avec les maîtres-nageurs. Alors que tous les élus se disaient satisfaits du niveau de natation des enfants, les premiers résultats de ces tests ont malheureusement été très décevants. Cela nous a toutefois permis d'avoir un réel débat avec les maîtres-nageurs sur leur mission et leur métier. Nous avons également débattu avec les enseignants de l'obligation de résultat qui leur incombait dans ce domaine, ce qui les a quelque peu choqués.

En 2002, seuls 38 % des enfants en fin de cycle (CP-CE1) ont réussi à nager 50 mètres. Au vu des investissements consentis par les collectivités locales pour l'apprentissage de la natation, ce résultat n'était pas acceptable. En effet, les enfants avaient en moyenne bénéficié de 60 séances de natation avant ces tests. De ce point de vue, les écoles de Saint-Michel étaient les plus défavorisées, avec seulement 40 séances. De même, certains enfants qui auraient dû fréquenter la piscine de Sainte-Geneviève sont issus de cultures pour lesquelles l'eau est synonyme de danger, voire de mort : on a donc recensé un fort taux d'absentéisme en natation dans ces écoles. Depuis, un travail d'information des parents est cependant intervenu pour lutter contre cet absentéisme. J'ajoute que les résultats n'étaient pas non plus satisfaisants dans les quartiers où ce type de difficultés ne pouvait pas être mis en cause.

Ces résultats tiennent sans doute au fait que la natation est perçue comme une activité récréative. En particulier, les enseignants sont heureux de laisser pendant une heure les enfants à la charge des maîtres-nageurs. En outre, les évaluations n'étaient réalisées dans aucune piscine à l'exception de l'une d'entre elles où elles étaient systématiques : il n'était donc pas possible de mesurer la progression des enfants.

Les quatre piscines ont aujourd'hui un projet pédagogique commun, qui a été débattu avec les maîtres-nageurs et les enseignants.

e. La préparation du programme du centre nautique

Afin de préparer le programme du centre nautique en relation avec les autres piscines, trois ateliers thématiques ont été créés :

- un atelier sur la natation scolaire avec tous les enseignants des écoles ;
- un atelier associatif avec toutes les associations de natation (natation sub-aquatique, aquagym, troisième âge, ...) ;
- un atelier grand public, pour lequel nous avons demandé à chaque responsable de piscine d'inviter des usagers.

Ces ateliers nous ont beaucoup apporté.

Ils nous ont d'abord permis de fixer avec l'Education nationale des objectifs éducatifs : l'agglomération du Val d'Orge a ainsi pris la responsabilité d'amener tous les enfants à nager 50 mètres ou 3 minutes sans matériel, cet enseignement pouvant intervenir sur le temps scolaire ou en dehors. Le nombre de séances pour y parvenir a été fixé à 60 et des écoles de natation ont été créées dans chaque piscine, en accord avec les clubs. L'apprentissage de la natation devient ainsi une mission de service public. Nous pouvons ensuite orienter les enfants qui le souhaitent vers les clubs pour qu'ils s'y perfectionnent. Un enfant du Val d'Orge doit ainsi pouvoir passer insensiblement de la pratique scolaire à la pratique en club ou en école de natation. Nous travaillons tous dans le même sens.

L'atelier du mouvement associatif est celui qui a le moins bien fonctionné. En effet, nous avons commencé par expliquer que l'agglomération n'avait pas la responsabilité de la politique sportive en direction des associations, qui reste du domaine de compétence des villes. Notre tâche se limite ici à la mise à disposition de l'équipement. Les relations contractuelles financières entre les clubs et les piscines relèvent des villes.

Les nouveaux territoires ouvrent de nouvelles possibilités : nous aurons bientôt un débat avec le Comité départemental, les maires adjoints et les associations à ce propos.

Nous regrettons notamment que les clubs n'aient pas plus d'ambitions sportives. Il est dommage que les meilleurs nageurs finissent toujours par partir à Massy ou à Viry. Les clubs ne peuvent-ils pas former des jeunes et accueillir une population diversifiée, tout en offrant aux meilleurs nageurs des perspectives de progrès qui les incitent à rester en leur sein ?

Monique RAFFESTIN

Vous pensez que cela serait possible en conservant les structures actuelles des clubs ?

Jean-Luc FACHAUX

Oui.

Nous y sommes par exemple parvenus dans le football féminin. Jusqu'à l'âge de treize ans, les filles sont formées dans les clubs locaux des huit villes. Un club d'agglomération regroupe ensuite toutes celles qui veulent continuer. Auparavant, elles avaient le choix entre partir à Savigny ou abandonner. L'agglomération a également exigé que le conseil d'administration du club soit composé des Présidents de tous les clubs de l'agglomération.

Les notions de proximité et de formation de base sont ainsi associées avec celle de progression. Les résultats suivent : les filles du club ont gagné la coupe de l'Essonne l'an dernier.

Une solution similaire pourrait être trouvée en natation.

Marc JOUANDON

Le principal obstacle à une évolution dans ce sens est la disponibilité des piscines. Les publics sont multiples : les piscines doivent aussi pouvoir accueillir ceux qui veulent simplement faire des longueurs.

Un nageur ne peut pas s'entraîner tous les jours dans les clubs du secteur. S'il est possible d'accéder dans ces conditions au niveau régional, il s'avère en revanche impossible de viser les championnats de France sans nager huit à neuf fois par semaine.

Jean-Luc FACHAUX

Il faut nous mettre d'accord sur les objectifs. Nous devons permettre aux jeunes nageurs de progresser sur leur territoire : cela n'implique pas nécessairement de viser les championnats de France.

Marc JOUANDON

Le dernier nageur qui est parti de Sainte Geneviève pour aller à Viry se sentait bien dans son club mais il a quitté ce dernier dans le seul but de bénéficier de plus d'heures d'entraînement.

Jean-Luc FACHAUX

Je partage votre position. Cependant, le mouvement associatif semble se satisfaire de la situation existante dans le Val d'Orge.

Monique RAFFESTIN

Aucun des quatre clubs n'a de suprématie sur les autres. Ils craignent cependant que cette situation change.

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons discuté avec l'Emulation Nautique de Sainte Geneviève des Bois : l'idée d'un club de natation pour l'agglomération ne semblait pas les inquiéter.

Monique RAFFESTIN

Le club de Brétigny est peut-être plus inquiet.

Jean-Luc FACHAUX

La natation est l'une des disciplines qui demande le plus de temps d'entraînement et, dans ce domaine, les clubs ont évidemment des possibilités différentes en fonction de leurs moyens. L'encadrement pourrait toutefois être mieux utilisé : du temps serait ainsi dégagé pour la natation sportive.

2. La vision de la Fédération Française de Natation

Pierre-Philippe BUREAU

Je propose que la FFN nous donne sa vision des besoins de la natation dans le département, ceci dans une perspective fédérale et non plus locale.

Marc JOUANDON

La FFN est satisfaite que les collectivités s'orientent vers la réhabilitation et la construction de piscines dans le département.

Notre avis sur les installations est souvent sollicité : nous expliquons par exemple comment le bassin doit être construit pour être homologué ou pour obtenir le soutien du CNDS (ex-FNDS).

Une fois les équipements construits, les associations ont cependant du mal à y trouver leur place. Il est vrai qu'il est difficile de faire se côtoyer le public et les clubs, surtout dans des petits bassins. Cette coexistence ne se passe vraiment bien que dans le stade nautique départemental, où de grandes plages d'ouverture sont offertes au public et aux clubs.

Un club de natation dans l'Essonne comporte en moyenne 600 adhérents. Le plus grand d'entre eux, l'ES Massy, compte 1 500 licenciés. Ces 600 membres se répartissent entre l'école de natation, le perfectionnement, les bébés nageurs, l'aquagym ... de sorte que la section sportive ne représente en général qu'un faible pourcentage des adhérents. Ils sont par exemple 300 à Massy, mais c'est un club important.

La principale difficulté reste donc l'accès au bassin pour les associations et pour les compétitions, qui ne peuvent intervenir qu'en dehors des heures d'ouverture au public. Les compétitions ont souvent lieu les dimanches après-midi et les samedi soirs après 19h pour les petits, sauf en mai et juin où, le dimanche, les piscines sont ouvertes au public.

La difficulté est moindre depuis l'ouverture du stade nautique départemental, qui accueille de nombreuses compétitions. L'installation de Massy comprend également deux bassins et accueille donc souvent des compétitions. En revanche, le club de Viry-Châtillon doit parfois lutter plusieurs mois avant d'obtenir un créneau de compétition. Son bassin, qui est le dernier construit en date, avait pourtant été modifié afin que la Fédération appuie la demande d'obtention de fonds du CNDS. Un chronométrage électronique y a même été installé pour les compétitions.

Le regroupement de clubs est une vieille idée. Toutefois, les gens préfèrent généralement que leur club conserve son identité propre.

3. Débat avec la salle

Monique RAFFESTIN

On pourrait concevoir une structure départementale qui ne serait pas un regroupement de clubs. Il est par exemple scandaleux qu'aucun pôle espoir n'existe en Ile de France, où se trouve le plus grand nombre de licenciés. On permettrait ainsi aux jeunes d'adapter leur temps scolaire afin de s'entraîner.

Marc JOUANDON

Ce type de pôles regroupant différents clubs a rarement fonctionné. Dans le nord, les clubs de Franconville et Herblay ont fini par se séparer après avoir fusionné, alors qu'ils obtenaient de bons résultats.

Jean-Luc FACHAUX

Les nouveaux territoires définissent toutefois de nouvelles relations.

Marc JOUANDON

C'est vrai. Peut-être cela facilitera-t-il la mise en place d'une telle organisation.

Jean-Luc FACHAUX

La relation entre les élus, qui sont les responsables de territoire, et le mouvement associatif me paraît importante dans cette optique.

Marc JOUANDON

Les clubs ont également du mal aujourd'hui à trouver le bon encadrement : il leur faut pourtant des personnes diplômées. Un entraîneur chargé de l'équipe première a rarement plus de vingt heures de vacation à effectuer dans la semaine, mais les choses sont plus difficiles pour les entraîneurs chargés d'entraîner tous les groupes et notamment l'école de nage, dont les horaires sont très éclatés. Le regroupement de moyens peut être une solution à ce problème.

Karim BENKORBA

Parlez-vous d'un encadrement d'Etat ?

Marc JOUANDON

Je parle d'un encadrement technique : en théorie, l'obtention du Brevet d'Etat est obligatoire pour encadrer de la natation.

Monique RAFFESTIN

Elle est en réalité obligatoire pour que l'encadrant soit rémunéré.

Marc JOUANDON

Les bénévoles ne sont pas nombreux en natation.

Jean-Luc FACHAUX

Il manque 3 500 BEESAN en France. Nos projections anticipent que ce déficit atteindra 6 000 BEESAN d'ici 2008.

Pierre-Philippe BUREAU

Est-ce dû à un déficit de candidats ?

Karim BENKORBA

Le problème ne réside-t-il pas dans le manque d'attractivité de la profession ?

Jean-Luc FACHAUX

L'un des problèmes tient à la difficulté du Brevet d'Etat : il faut en effet être un très bon nageur pour l'obtenir.

Monique RAFFESTIN

En réalité, ce n'est pas indispensable.

Walter HENRY

Je le maintiens. Je suis particulièrement bien placé pour en parler car je suis formateur. Les exigences ont pourtant été revues à la baisse. Lorsque le Brevet d'Etat a été mis en place en 1986, il fallait justifier d'un niveau National 1 pour avoir ses chances. Il faut toujours être très motivé et très bon nageur pour se présenter à cet examen. Or il ne débouche que sur un emploi de contractuel pour plusieurs années, avant que les intéressés puissent éventuellement passer un concours. On comprend donc le manque d'attrait de cette profession pour les jeunes. De plus, les horaires en clubs sont éclatés, comme le disait Marc, et les temps pleins sont très rares.

Marc JOUANDON

La difficulté de ce diplôme tient à ce qu'il s'applique à plusieurs professions à la fois : entraîneur, surveillant d'établissement, éducateur scolaire, ... Le diplôme spécifique d'entraîneur n'existe pas et cela pénalise la natation sportive.

Jean-Luc FACHAUX

Nous pourrions en créer un au niveau fédéral.

Marc JOUANDON

Cela ne servirait à rien puisqu'il ne permettrait pas un emploi rémunéré.

Monique RAFFESTIN

La convention collective pourrait changer cela.

Pierre-Philippe BUREAU

La délivrance du diplôme contre rémunération est une compétence que l'Etat souhaite garder.

Jean-Luc FACHAUX

Ce problème de l'encadrement va se poser de plus en plus sérieusement : les départs en retraite sont en effet nombreux.

Walter HENRY

Qui plus est, de nouvelles piscines se construisent. L'Essonne connaît aujourd'hui un déficit de piscines puisque six d'entre elles ont fermé. Cependant, elles laisseront la place à six piscines « gigantesques ».

Jean-Luc FACHAUX

Les élus n'en sont qu'au stade de l'étude. Ils ont suivi l'avis de professionnels des équipements nautiques et ont choisi des équipements d'avenir.

On ne peut pas dissocier ces problématiques de celles de la vie sociale des communes. Une enquête sur le Val d'Orge a révélé que 65 % des 15-25 ans fréquentent la zone d'activité commerciale de la Croix Blanche le week-end. Il s'agit de la deuxième zone commerciale d'Ile de France en termes de chiffre d'affaires. Or cette manière de passer ses week-ends doit être plus frustrante qu'épanouissante pour des jeunes dont le niveau social moyen n'est pas élevé.

Il est de notre devoir politique de contrebalancer ce phénomène par la création d'équipements en accès libre. Or aujourd'hui, on ne peut pas accéder à un gymnase ou à un terrain de football si l'on n'est pas adhérent à un club. Seuls trois types d'équipements sont en libre accès : les piscines, les patinoires et les pistes de roller skate. A cet égard, nous allons construire un skate parc ouvert pour répondre à la demande très forte et très ancienne des jeunes adolescents en la matière. Nous leur lançons ainsi un message politique. Il ne s'agit pas de contrecarrer l'activité du centre commercial mais de créer un pôle d'attraction différent autour des équipements sportifs.

Cette implication de l'agglomération n'exclut pas celle du service public et des mouvements associatifs. L'agglomération veut promouvoir l'apprentissage de la natation : les associations doivent ensuite prendre le relais. Une telle complémentarité doit permettre une progression continue dans les écoles de piscine.

Marc JOUANDON

Le Comité départemental est satisfait de voir que de nombreux projets sont initiés. Tous les projets sont cependant lancés dans le nord. Rien ne semble prévu dans le sud. Peut-être le Conseil général possède-t-il plus d'informations à ce propos.

Karim BENKORBA

Le dernier recensement des équipements sportifs a permis de constater l'existence, dans l'Essonne, de zones déficitaires en piscines comme en patinoires. La volonté de créer une piscine doit cependant émaner des élus, qui doivent prendre en considération les potentialités des territoires dans leurs projets de développement. Peut-être, dans le sud du département, les élus n'ont-ils pas une volonté réelle d'encourager la pratique de la natation. Pour sa part, le Conseil général ne peut que répondre à la volonté des élus dans le cadre d'une délibération de financement.

Le mouvement sportif doit donc présenter aux élus de véritables projets de développement de territoires, à l'échelle d'une localité ou d'une intercommunalité. Le nord de l'Essonne bénéficie à cet égard d'une grande concentration de clubs et d'usagers.

Jean-Luc FACHAUX

J'habite moi-même dans le sud et je pense que l'intercommunalité est seule à pouvoir y réaliser des équipements aujourd'hui. Il est important de discuter de ces nouveaux territoires avec le Comité

départemental et la fédération, mais tous les élus savent aujourd'hui que ce type d'équipements ne peut pas être appréhendé du seul point de vue local : chaque piscine est fréquentée à 75 % par un public extérieur à la commune.

Karim BENKORBA

Je confirme que les différentes opérations de construction ou de réhabilitation de piscines qui sont intervenues ces deux dernières années n'ont été financées que par les Communautés d'agglomération. Il faut remonter à 2003 pour trouver les derniers investissements locaux dans les piscines : Draveil, Epinay, Corbeil, ...

Pierre-Philippe BUREAU

Ces villes n'étaient pas intégrées à des Communautés.

Jean-Luc FACHAUX

La loi Chevènement date de 1999.

Karim BENKORBA

L'idée d'un club intercommunal se trouve renforcée par ce contexte : un tel club pourrait proposer ses projets directement à l'intercommunalité et trouverait ainsi un appui plus fort auprès des décideurs.

Jean-Luc FACHAUX

J'ai discuté avec le maire de la Ferté Alais au moment du référendum. Nous nous sommes malheureusement vus tardivement. De plus, lorsqu'on lance un référendum en situation de déficit, il est certain que le « non » l'emportera.

D'un point de vue budgétaire, les quatre piscines du Val d'Orge représentent un patrimoine important. Elles constituent surtout un service rendu à 350 000 enfants par an tous publics confondus (scolaires, public, associations). Le déficit qu'elles font apparaître doit donc être mis en balance avec ce service. Sur les quatre piscines, le mouvement associatif représente presque 100 000 entrées par an.

Les élus rappellent souvent que les piscines coûtent cher et sont déficitaires. Cependant, je ne connais pas d'équipements publics locaux qui accueillent autant de monde. Il ne faut pas hésiter à le leur expliquer. 145 classes passent toutes les semaines dans nos piscines : c'est considérable.

Marc JOUANDON

A aucun moment, le maire de la Ferté Alais n'a envisagé l'intercommunalité.

Jean-Luc FACHAUX

Il s'est aperçu trop tard de son existence.

Marc JOUANDON

Non. Nous la lui avons signalée dès le départ.

Pierre-Philippe BUREAU

Les clubs de natation auraient-ils d'autres éléments à apporter avant que nous débattions ?

Patrick CAUDROY

Vous avez indiqué que, si plusieurs clubs se rassemblaient au niveau de l'agglomération, leur interlocuteur serait la Communauté de communes : dans la pratique, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi aujourd'hui.

A Juvisy, par exemple, le responsable en charge des sports et de la natation à la Communauté de communes change régulièrement et la politique de la Communauté avec lui.

Jean-Luc FACHAUX

La piscine a bien été transférée à la Communauté de communes ?

Patrick CAUDROY

Oui.

Jean-Luc FACHAUX

La gestion fonctionne-t-elle en alternance ?

Patrick CAUDROY

Oui. Cette alternance s'étend à tous les domaines ; aux espaces verts, à l'économie, ... Nous devrions peut-être réclamer d'avoir toujours les mêmes interlocuteurs.

Karim BENKORBA

Dans tout projet de développement, de construction par exemple, une entité institutionnelle a la capacité de prendre les décisions. Il est donc important de s'appuyer sur une entité fédérale ou un collectif d'usagers capable de se faire entendre auprès de cette institution en lui présentant un projet de développement fédéral ou d'intérêt général.

Le Conseil général peut ensuite accompagner les décideurs et faire passer le message auprès des sportifs et des associations. Nos interlocuteurs sont les décideurs intercommunautaires mais aussi les bénévoles et les associations, qui ne comprennent pas nécessairement l'intérêt de mutualiser les moyens pour construire une piscine ou un court de tennis couvert.

Les Directeurs viennent souvent voir le Conseiller que je suis pour obtenir des subventions. Je leur réponds que le Conseil général ne peut pas les aider directement et qu'ils doivent démontrer aux décideurs l'intérêt de leur projet pour leur club mais aussi pour leur territoire. Or un club sportif a parfois du mal à considérer des intérêts plus larges que ceux de ses adhérents. Si tous les milieux (financier, éducatif, ...) s'associaient, le projet prendrait une forme plus globale : il prendrait en compte les besoins de différents publics et gagnerait ainsi un poids important auprès des élus.

Patrick CAUDROY

Je parle au nom de Robert Jouannesse, qui n'a pas pu venir et vous prie de l'en excuser. Il a fondé le club de Juvisy en 1978.

Les nombreux projets qui se développent au nord de l'Essonne mettent à mal les petites piscines, qui sont indispensables au fonctionnement global de la natation dans le département.

Notre piscine est représentative des piscines de l'Essonne : nous comptons aujourd'hui 600 adhérents, dont 18 % sont inscrits en natation sportive. Nos activités incluent l'aquagym, la découverte aquatique, la natation synchronisée, ...

Marc JOUANDON

A ma connaissance, les projets qui se créent n'impliquent jamais de fermeture. La piscine de Sainte-Geneviève ferme mais elle est remplacée par une autre, située de l'autre côté de la rue. Il en va de même à Yerres et aux Ulis.

Jean-Luc FACHAUX

Seul le Val de Seine compte une nouvelle piscine.

Marc JOUANDON

Depuis celle de Mennecy, aucune nouvelle piscine n'a été créée.

Patrick CAUDROY

Le projet de la piscine de Paray est signé. Tout a été pensé dans les moindres détails. Il sera possible de recevoir une compétition pendant les cours d'aquagym.

Walter HENRY

Est-ce la piscine qui était prévue pour les JO ?

Patrick CAUDROY

Elle sera pour l'instant homologuée M, jusqu'aux championnats nationaux d'hiver. Elle sera située en face de l'aéroport, à la place de celle de Paray.

Walter HENRY

D'accord. Je parlais, moi, de Paris où deux piscines géantes sont construites.

Pierre-Philippe BUREAU

Monsieur Benkorba a souligné que seule la volonté des élus locaux ou communautaires était au départ des politiques territoriales d'implantation de piscines. Il me semble que les parents d'élèves et les professeurs d'EPS qui participent à l'autre table ronde de ce soir n'apprécieraient guère ce discours.

Le Conseil général délègue aujourd'hui la décision aux volontés locales. Il a pourtant le pouvoir de décision sur la construction des collèges. Or on imagine mal qu'un collège neuf puisse être construit sans équipements sportifs à proximité. De plus, l'objectif visant à ce que tous les enfants soient capables de nager 50 mètres en fin de sixième, qui figure dans les dernières circulaires, ne saurait être atteint sans un véritable schéma de cohérence des équipements sur l'ensemble du département. De la même façon que le Conseil général installe des salles informatiques et des

bibliothèques dans les collèges, il a la mission et la compétence de fournir des moyens pour améliorer les conditions d'enseignement de la natation dans les collèges.

Nous sommes ici renvoyés à la question de la définition de la mission de service public. Le Conseil général doit financer les équipements scolaires. Il a l'obligation de réussite sur l'acquisition d'une compétence en natation. S'il ne donne pas les financements nécessaires aux équipements nautiques, mène-t-il la bonne politique ? Je ne doute pas que la FCPE et le SNEP poseraient la question en ces termes.

Walter HENRY

Le Conseil général doit être le seul de France à détenir une piscine et à la gérer. Il doit également être le seul à avoir initié la construction d'un établissement nautique de cette taille. Je ne connais pas d'établissement comparable destiné exclusivement à la natation en Ile de France : l'Aquaboulevard de Paris est plus grand mais il est destiné exclusivement à des activités ludiques. Les nouveaux projets intègrent aujourd'hui ce type d'activités mais ils conservent un bassin classique pour permettre aux usagers de nager.

Jean-Luc FACHAUX

Nombre de projets consacrés exclusivement au ludique ont périclité.

Walter HENRY

Le seul où j'aie travaillé a disparu rapidement : le Triton d'Yerres.

Marc JOUANDON

Même en dehors des clubs, la demande du public pour nager est très forte.

Walter HENRY

Nos lignes d'eau ne désemplissent pas du matin au soir. Il est vrai que la réputation du stade nautique départemental de Mennecy dans le domaine de la natation n'y est pas étrangère.

Pierre-Philippe BUREAU

Je ne voulais pas mettre en cause la natation. Une étude a-t-elle été réalisée sur l'origine géographique de la clientèle de Mennecy ?

Walter HENRY

Nous drainons tout le sud de l'Essonne, où aucune piscine n'existe. Nous attirons également des personnes de Paris, qui viennent pour le bassin de 50 mètres.

Marc JOUANDON

Ces personnes viennent surtout pour les créneaux d'ouvertures, qui n'existent nulle part ailleurs. Nos installations proposent un bassin ouvert au public même lorsqu'elles accueillent des scolaires.

Walter HENRY

Une autre piscine de ce type devrait ouvrir bientôt à Paray.

Patrick CAUDROY

Pour que cette ouverture puisse se concrétiser, il faut que les zones dédiées aux scolaires et au grand public soient clairement matérialisées et séparées.

Walter HENRY

Les deux publics se croisent nécessairement dans les vestiaires.

Jean-Luc FACHAUX

Lorsque j'ai travaillé sur le projet d'étude de la Baleine, on ne savait construire que des piscines « mono activité » en région parisienne. J'ai donc étudié ce qui se faisait en province.

La Bretagne et la Normandie notamment sont en avance sur nous : parce qu'elles recouvrent des zones touristiques, ces régions ont su intégrer dans leurs équipements des éléments qui en assurent l'attractivité mais aussi des éléments éducatifs nécessaires à la vie locale et à l'apprentissage de la natation. Ces régions sont les véritables inventeurs de la « piscine sport et loisir ».

J'ai par exemple regretté que le projet des Ulis ne prévoie pas cette matérialisation des bassins qui permet d'accueillir deux types d'activité en même temps. Les problèmes d'emploi du temps peuvent ainsi être surmontés par une meilleure organisation. Nous réservons le soir trois lignes pour les clubs et trois lignes pour le ludique. Il suffit alors d'expliquer aux enfants cette organisation de l'espace. De son côté, la demande des adultes pour faire des longueurs est très forte.

Monique RAFFESTIN

C'est bien ainsi qu'a été conçue la piscine des Ulis.

Jean-Luc FACHAUX

Oui, mais ils n'ont pas prévu de séparer les bassins sportif et ludique. Chez nous, la séparation est matérialisée par une banquette et un mur de verre.

Monique RAFFESTIN

Un grand podium est installé entre les deux bassins.

Jean-Luc FACHAUX

Oui, mais le public peut facilement sauter d'un bassin à l'autre. Chez nous, il est obligé de faire le tour, ce qui change beaucoup les choses.

Marc JOUANDON

Le Conseil général a réalisé une étude de l'implantation de toutes les structures sportives sur le département afin d'inciter à la construction d'équipements. Les maires doivent certes s'engager sur

les projets, mais le Conseil général ne pourrait-il pas parfois demander la création d'établissements dans certaines zones ?

Patrick CAUDROY

Les communes n'ont aucune volonté d'aller en ce sens. Juvisy ne dispose plus d'aucun terrain, tandis qu'Athis doit raser pour reconstruire. A Savigny, le nombre d'habitants augmente de plusieurs milliers chaque année. Aucune nouvelle installation n'y est pourtant construite, alors que les terrains existent. 37 % des adhérents de Juvisy viennent de Savigny.

Karim BENKORBA

Nous nous sommes demandé si le Conseil général devait initier les projets ou se contenter de les accompagner.

Patrick CAUDROY

Vous n'accompagnerez jamais aucun projet à Savigny, puisque le maire ne les initiera pas.

Jean-Luc FACHAUX

Le Conseil général pourrait annoncer qu'il les accompagnera financièrement.

On voit bien aujourd'hui que les projets de patinoires ne voient le jour que sous l'impulsion de volontés locales : la patinoire d'Athis ne se fera pas mais nous aurons dans le nord deux patinoires distantes d'un kilomètre. Elles seront certes complémentaires mais il vaudrait mieux construire des patinoires dans le sud.

Le département peut jouer un rôle dans l'organisation de la complémentarité entre les projets. La principale difficulté pour le Conseil général consiste à amener les acteurs locaux à décider.

Walter HENRY

On peut difficilement envisager que les élus du Conseil général interviennent dans ce sens auprès des élus des communes.

Jean-Luc FACHAUX

Ce type d'installations ne constitue pas un équipement de proximité, comme peut l'être un gymnase ou un terrain de football : il engage clairement une politique à l'échelle de l'agglomération. Il serait judicieux que, dans le prochain mandat local, des discussions puissent rassembler les Communautés, l'Etat et le département.

J'ai participé au diagnostic de la région Ile de France sur l'état des lieux des piscines : il faut faire quelque chose. La région Ile de France participera à cet effort. Certains départements comme la Seine Saint-Denis ou les Hauts de Seine sont, il est vrai, beaucoup plus dépourvus que nous. Cette étude doit nous permettre de fixer des priorités d'action sur la région parisienne.

La liberté totale de décision des élus est à la fois une chance et un obstacle à l'exercice de la compétence des Communautés en matière d'aménagement du territoire. Les trois niveaux de collectivité que sont la Communauté, le département et la région doivent, à partir de l'état des lieux, s'efforcer de créer le maillage qui répondra au mieux aux besoins de la population.

Karim BENKORBA

Il ne faut pas oublier les partenaires forts que sont l'Etat et le Ministre des Sports. Même si leurs financements restent limités, ils jouent un rôle de développement et de promotion des pratiques sportives.

Le Ministre des Sports doit présenter fin mai le recensement national des équipements sportifs. J'ai participé au Comité départemental de pilotage et j'ai représenté le département au niveau du Comité régional. Une vaste étude sur les activités nautiques a été engagée par le Ministère des Sports. Le Ministre dévoilera peut-être bientôt un projet sur la formation des encadrants et sur la structuration nationale, voire internationale des équipements nautiques.

Si les collectivités sont les principaux financeurs, chacun a ses responsabilités dans le maillage et le développement des pratiques sportives : le mouvement sportif ne doit pas l'oublier, notamment dans son rapport au CNDS. En tout cas, le département ne peut pas tout résoudre. Aujourd'hui, la politique sportive comprend la construction, la réhabilitation et la rénovation des piscines et des patinoires. Demain, elle s'ouvrira peut-être sur les collèges et sur la compétence du Conseil général. Nous prenons note de vos propos.

Pierre-Philippe BUREAU

Le Conseil général apporte aujourd'hui une participation financière spécifique pour les piscines, qui n'existait pas auparavant.

Jean-Luc FACHAUX

Elle est plus largement spécifique pour tous les équipements sportifs relatifs aux collèges.

Karim BENKORBA

Aujourd'hui le département se limite délibérément à accompagner les collectivités locales et intercommunales qui souhaitent développer un projet de construction, de réhabilitation ou de rénovation. Il reste à l'écoute des difficultés des collectivités locales et du mouvement sportif mais il ne dispose pas des moyens d'agir.

Nos décideurs rencontrent des difficultés à trancher entre les intérêts des élus locaux, les intérêts intercommunales et les enjeux départementaux pour évaluer par exemple la pertinence de construire deux patinoires à un kilomètre l'une de l'autre.

Jean-Luc FACHAUX

Les Lacs de l'Essonne lancent cette construction avec la volonté d'organiser la complémentarité des équipements.

Karim BENKORBA

Nous instruisons chaque demande des collectivités. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous rencontrer dans ce cadre. Si le dossier répond bien à la délibération et s'il est pertinent, nous le présentons à nos élus, qui décident d'engager ou non des crédits sur ce projet.

Peut-être le département n'intervient-il pas suffisamment en amont des projets aujourd'hui. Néanmoins, il n'est pas certain que cette intervention soit de sa compétence.

Marc JOUANDON

Je pense qu'il devrait intervenir plus tôt et imposer des clauses pour qu'une fois construit, l'établissement serve au public le plus large. Il est, par exemple, aberrant que le Conseil général et le CNDS subventionnent des piscines qui, ensuite, ne reçoivent pas de compétitions.

Jean-Luc FACHAUX

D'abord, il est juridiquement discutable d'associer une subvention à une convention. Ensuite, le département passe toujours une convention, mais qui est en rapport avec ses compétences, c'est-à-dire avec les collèges.

Marc JOUANDON

D'accord.

Pierre-Philippe BUREAU

La région ajoute alors une clause sur l'accueil des lycées. Les clubs, en revanche, ne sont soutenus par personne.

Monique RAFFESTIN

Le CNDS donne de l'argent mais n'en vérifie pas l'utilisation.

Pierre-Philippe BUREAU

Le problème est peut-être qu'il n'en donne pas assez pour être en position de force.

Karim BENKORBA

A titre d'exemple concret, Madame Gourlaouen pourrait peut-être décrire la manière dont son projet est financé.

Véronique GOURLAOUEN

Je souhaiterais que vous expliquiez plus précisément ce que le département attend des dossiers de demande de subvention pour des constructions.

Karim BENKORBA

Vos élus ont dû recevoir la délibération.

Véronique GOURLAOUEN

Je ne pense pas. Nous avons suivi le guide des subventions du département.

Karim BENKORBA

Quel est votre projet exactement ?

Véronique GOURLAOUEN

Il s'agit de la construction d'une piscine couverte neuve sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay. Le site n'est pas encore déterminé.

Karim BENKORBA

La délibération tient en deux lignes : « *en cas de construction, le département intervient à 60 % du coût hors taxe des travaux de construction pour la réalisation d'une piscine couverte* ». Un plafond est placé à 2 287 500 euros. Au préalable, vous devez mener une étude de diagnostic qui est également subventionnée par le département, là encore avec un plafond.

Une clause indique enfin qu'en cas de cumul de subventions, la participation du Conseil général sera calculée de telle manière que ce cumul ne dépasse pas 80 % du coût de l'opération.

Véronique GOURLAOUEN

Disposez-vous d'une orientation précise concernant la nature de l'étude préalable ?

Jean-Luc FACHAUX

De quoi partez-vous ?

Véronique GOURLAOUEN

Seuls les nouveaux équipements qui seront construits à partir du 1^{er} janvier 2007 ont été retenus comme étant d'intérêt communautaire par la Communauté d'agglomération. Les piscines de Palaiseau et d'Orsay ne sont pas prises en compte pour le moment.

Monique RAFFESTIN

La piscine des Ulis est-elle prise en compte ?

Véronique GOURLAOUEN

Elle ne se situe pas sur notre territoire. Les équipements à proximité entrent cependant en considération.

Walter HENRY

La piscine de Palaiseau est découverte.

Jean-Luc FACHAUX

Vous ne pouvez pas obtenir le financement d'un diagnostic portant sur des équipements qui ne vous sont pas transférés.

Véronique GOURLAOUEN

Il s'agit d'un état des lieux sur les carences.

Un complément d'étude d'opportunité est en cours, de même qu'une définition de typologie d'équipements, dans le but de pallier les carences constatées, comme l'apprentissage de la natation. Il serait possible de répartir plusieurs équipements sur le territoire avec des typologies différentes. Nous demandons, pour notre part, la création d'un seul équipement. Restent à mener les études de faisabilité et de programmation.

Jean-Luc FACHAUX

Dans ce cadre, le dépôt a lieu au niveau des programmes.

Véronique GOURLAOUEN

Oui.

Nous lançons une étude globale qui inclut opportunité, faisabilité et programmation, mais notre dossier mettra la partie Programmes en exergue: c'est en effet celle que le département examinera.

Walter HENRY

Vous semblez déjà savoir tout ce qui est nécessaire.

Véronique GOURLAOUEN

Je souhaitais surtout savoir de quelle façon vous évalueriez la pertinence de l'opération car cet examen influencera en partie la décision des élus.

Jean-Luc FACHAUX

Les programmes font d'abord l'objet d'une transcription en un document officiel : l'APS, qui lance véritablement l'étude de subventionnement, au niveau du département comme de la région. Le programme ne permet que de déclarer l'intention de la demande.

Véronique GOURLAOUEN

C'est donc le dossier APS qui détermine véritablement le département.

Jean-Luc FACHAUX

Oui, car il mentionne l'engagement d'un maître d'œuvre.

Véronique GOURLAOUEN

D'accord. Cependant, vous devez savoir si vous financez le programme avant la modification du marché de programmation.

Jean-Luc FACHAUX

Parmi les études, la délibération ne finance que les diagnostics des équipements existants.

Karim BENKORBA

Je le confirme : le Département « décide d'aider les communes et les établissements publics de coopération pour réaliser des études de diagnostics ».

Véronique GOURLAOUEN

S'agit-il du diagnostic des bâtiments ou de l'offre en matière de natation sur le territoire ?

Karim BENKORBA

Il s'agit du diagnostic de l'intérêt de l'équipement sur le territoire.

Véronique GOURLAOUEN

Cela fait donc bien partie de l'étude que nous avons lancée.

Jean-Luc FACHAUX

Tout à fait. Le premier financement porte sur l'étude ; le second porte sur l'équipement, une fois que vous disposez d'une maîtrise d'œuvre et de l'APS.

Karim BENKORBA

L'étude fait l'objet d'un regard technique et d'un regard plus politique.

J'interviens surtout, quant à moi, au niveau des critères techniques. Du point de vue politique, je veille principalement à la cohérence territoriale, à la diversité des publics accueillis, à la cohérence avec les associations sportives locales. D'autres critères politiques interviennent cependant.

Quant aux aspects purement techniques, nous faisons appel à un spécialiste des bassins nautiques.

Walter HENRY

C'est la prise en compte de ces divers éléments qui fait que l'on donne ou non de la subvention. Le projet doit avoir un minimum de cohérence.

Karim BENKORBA

Nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois Monsieur Fachaux.

Jean-Luc FACHAUX

J'ai toujours préféré déposer le dossier moi-même afin de rencontrer les intervenants.

Véronique GOURLAOUEN

Préférez-vous toujours qu'un contact s'établisse ainsi ?

Karim BENKORBA

Il s'agit quasiment d'une obligation, même si celle-ci n'est pas formalisée par écrit.

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons toujours pris le temps de présenter au Conseil général le dossier dans sa totalité : je pense que cela facilite grandement leur travail.

Pierre-Philippe BUREAU

Les services du département peuvent également proposer leur expertise sur la définition des besoins et l'état des lieux. Ils sont notamment intervenus dans l'étude de programmation d'un gymnase. Ils aident à mesurer les besoins sportifs du secteur. Leur rôle ne se limite donc pas à la délibération : ils proposent une véritable mission de conseil et d'accompagnement des projets.

Jean-Luc FACHAUX

De la même manière, nous avons passé beaucoup de temps avec la Région avant d'obtenir un financement de sa part. Les élus n'abordent le dossier que d'un point de vue politique mais il ne faut pas hésiter à rencontrer les interlocuteurs qui traitent le dossier techniquement, afin d'approfondir le projet avec eux.

Walter HENRY

Les questions techniques qui se posent à ce niveau sont du type : « Faut-il traiter au chlore gazeux ou au chlore galet ? Comment agencer les vestiaires ? »

Marc JOUANDON

Il faut préciser que, lors de sa création, l'expérience du stade nautique départemental a permis de repérer les erreurs à éviter.

Walter HENRY

Nous ne sommes pas responsables de ce qui s'est passé à cette époque : nous n'étions pas nés ! J'ai reçu récemment les responsables en mairie de Milly-la-Forêt, qui sont venus voir comment fonctionnaient un mur amovible, un fond mobile, ... Poser de telles questions très techniques permet d'évaluer la rentabilité du projet prévu. De même, il faut se pencher attentivement sur le traitement de l'eau et l'air. Pour avoir visité d'autres piscines, nous connaissons les bonnes pratiques en la matière et celles à éviter.

La piscine de Viry-Châtillon avait par exemple prévu un système de goulottes pour évacuer les eaux usées : ce système exposait à terme les maîtres-nageurs et les clients à des entorses. De plus, il était impossible de les nettoyer en passant simplement la monobrosse sur le carrelage. Le maître d'œuvre m'a présenté le système Buchetal à Mennecy en me disant : « *C'est cher mais c'est très bien* ». Je lui ai cependant demandé de prévoir des siphons classiques, qui sont beaucoup moins chers, plus fonctionnels et plus faciles à nettoyer.

Aujourd'hui, ce genre de détail nous apparaît immédiatement sur les plans.

De même, il faut toujours que l'édifice soit conçu de telle sorte que les maîtres-nageurs puissent voir en permanence tous les bassins.

Jean-Luc FACHAUX

Les professionnels des piscines n'hésitent généralement pas à échanger leurs expériences, bonnes comme mauvaises.

Véronique GOURLAOUEN

De quelle façon sont exploitées les piscines dont il a été question ce soir : en régie directe ou en délégation ?

Jean-Luc FACHAUX

Nous sommes en régie directe.

Walter HENRY

Je suis absolument opposé à la délégation.

Jean-Luc FACHAUX

L'une des difficultés que connaissent les Communautés tient au faible nombre de leurs effectifs administratifs. Elles finissent alors par déléguer une partie de leurs activités, même lorsqu'elles n'y sont pas favorables. Lors du transfert des quatre piscines au Val d'Orge par exemple, les piscines elles-mêmes sont restées en régie totale mais l'entretien des espaces verts associés a été délégué car il ne nous était pas possible de créer notre propre service espaces verts. De même, le Président de la Communauté du Val d'Yerres, Monsieur Dupont-Aignan, a choisi une solution de délégation car il ne veut pas développer sa propre structure technique.

Walter HENRY

J'entendais par délégation une délégation totale du service public : déléguer les espaces verts est tout à fait mineur.

Jean-Luc FACHAUX

Le Val d'Orge et les collectivités qu'il englobe ont une volonté politique très forte de maintenir les régies : le personnel a donc été transféré en même temps que les piscines. Dans le Val d'Yerres, en revanche, le Président ne souhaite pas développer ses services : la piscine de Yerres sera donc déléguée au privé alors qu'elle était en régie. De même, le Président a souhaité un moment me recruter, mais il a finalement préféré embaucher un ingénieur : ce choix lui permettra de se concentrer sur les contrats d'ingénierie plutôt que sur la gestion du personnel.

Je crains donc que nous n'allions de plus en plus vers la délégation.

Les piscines sont les équipements sportifs qui ont le plus été transférés aux Communautés en France car cela répond à une logique de territoire. En revanche, les équipements neufs seront probablement de plus en plus délégués. Tout dépend de la structuration de la Communauté. Le Val d'Orge comprend plus de 200 agents mais le Val d'Yerres pas plus d'une quinzaine : il est impossible dans ces conditions de gérer directement des équipements tels que la piscine de Brunoy. Je ne parle pas des maîtres-nageurs et des chefs de bassin. Il me semble donc évident que le Val d'Yerres évoluera rapidement vers la délégation.

Walter HENRY

Je suis totalement opposé à ce mouvement.

Jean-Luc FACHAUX

Je ne le défends pas moi-même : je le constate simplement. Je suis moi aussi attaché au service public.

Walter HENRY

Les élus qui ont opté pour une délégation finissent généralement par ne plus être satisfaits du fonctionnement de leurs propres équipements.

Marc JOUANDON

On nous a demandé de payer une fois : nous avons refusé. Cela créerait en effet un précédent dangereux.

Jean-Luc FACHAUX

J'ai eu un débat avec le Président et des entreprises comme Récréa.

Walter HENRY

Récréa est en dépôt de bilan.

Jean-Luc FACHAUX

Oui. J' ai laissé les responsables de cette entreprise me présenter leurs offres. Contrairement à leurs allégations, leur solution de délégation ne sera pas moins chère.

Walter HENRY

Je le confirme.

Jean-Luc FACHAUX

Pierre Champion jugeait l'offre incontournable : pour 10 millions de francs, Récréa proposait de gérer la piscine pendant cinq ans.

Walter HENRY

C'est impossible.

Jean-Luc FACHAUX

Ils avaient en effet oublié d'ajouter leurs marges, qui étaient de 12 %, et la TVA (non récupérable) : leur offre était finalement 25 % plus chère que la régie directe. Il ne faut pas hésiter à le démontrer aux élus.

Patrick CAUDROY

La location du bassin pour les fédéraux d'été à Villejuif coûtait 15 euros.

Jean-Luc FACHAUX

Mes propos sur Récréa valent aussi pour Forest Hill et Vert Marine, qui est en situation de quasi-monopole.

Walter HENRY

Le recours à ces entreprises se traduit par une augmentation considérable du prix de l'entrée.

Jean-Luc FACHAUX

Si les entrées ne sont pas suffisantes, c'est la collectivité qui paye la différence.

Walter HENRY

De plus, ces piscines sont plus que les autres en déficit de maîtres-nageurs car elles leur proposent des horaires de travail absurdes dans de mauvaises conditions de travail.

L' élu qui a choisi la délégation pour ne plus devoir s'occuper de ces activités se trouve finalement confronté à des réclamations de toutes parts : le Comité départemental ne peut pas organiser de compétitions ; les nageurs du club de la ville se plaignent du coût de la participation ; le grand public voit le prix de l'entrée doubler pour les mêmes services ; enfin, la piscine finit par se dégrader parce que Récréa a omis d'en faire l'entretien technique.

Patrick CAUDROY

C'est exactement ce qui s'est passé à la piscine d'Athis Paray.

Pierre-Philippe BUREAU

Avec la DSP, la collectivité est obligée de contrôler les piscines.

Jean-Luc FACHAUX

Le Val d'Orge s'est imposé une obligation de résultats sur la natation scolaire. Nous effectuons des contrôles réguliers. Si la gestion de la piscine était déléguée, comment pourrions-nous vérifier la progression des élèves ? Au-delà des aspects financiers, il s'agit de pouvoir mener une politique et de suivre son évolution.

Walter HENRY

Précisément, l' élu a confié l'organisation de la piscine à un agent privé : il ne peut donc pas l'obliger, par exemple, à recevoir les CP.

Si la délégation peut sembler attrayante au début, ses défauts apparaissent rapidement et je ne pense pas qu'Athis choisira de nouveau la délégation pour la piscine qu'elle est en train de reconstruire.

Patrick CAUDROY

La question a été posée à Monsieur Garcia lors d'une réunion : la commune n'a pas encore arrêté sa décision en la matière.

Jean-Luc FACHAUX

J'ai discuté avec lui et il m'a fait part de sa grande déception. Tout dépend cependant de la manière dont est structurée la Communauté, administrativement et techniquement.

Véronique GOURLAOUEN

Le Val d'Yerres ne transfère aucun personnel. Personne n'est compétent sur les piscines, tandis que le service des sports se résume à une seule personne. Nous sommes deux personnes au service bâtiment.

Jean-Luc FACHAUX

Il est difficile dans ces conditions de ne pas envisager la délégation.

Monique RAFFESTIN

Est-ce que les élus changent d'une élection à l'autre ?

Véronique GOURLAOUEN

Non.

Patrick CAUDROY

Combien de personnels sont recrutés en temps plein à la piscine de Mennecey ?

Walter HENRY

Nous sommes 37 à ce niveau mais notre exemple n'est pas représentatif : notre piscine fait six fois la taille d'une piscine classique. Notre installation enregistre le même nombre d'entrées que les quatre piscines supervisées par Jean-Luc.

Jean-Luc FACHAUX

Elles sont petites. Je ne sais pas si elles réunissent la moitié de son nombre d'entrées.

Marc JOUANDON

Combien d'agents y travaillent ?

Jean-Luc FACHAUX

Nous sommes 47.

II. Piscines et développement durable

Pierre-Philippe BUREAU

Une table ronde concernait hier le développement durable : ce sujet est sensible dans le domaine des équipements nautiques. La volonté du département de suivre l'agenda 21 est forte. Je crois que des subventions supplémentaires sont accessibles pour certains équipements HQE (haute qualité environnementale).

Jean-Luc FACHAUX

Notre bâtiment est HQE : les seuls financements que nous ayons obtenus étaient ceux de l'ADEME pour l'étude.

Pierre-Philippe BUREAU

Le bâtiment est-il HQE au niveau de la construction ou au niveau de son fonctionnement ?

Jean-Luc FACHAUX

Il est HQE construction.

Walter HENRY

Il est impossible pour une piscine d'être HQE en fonctionnement : nous dépensons des tonnes d'eau, de chlore, d'acide...

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons toutefois de réels progrès à faire dans ce domaine. Les financements sont importants et aucune aide n'existe. Nous avons des toitures végétalisées. Toute l'eau que nous rejetons pourrait être récupérée, comme on le fait en Allemagne. Certains bureaux d'études nous proposent de récupérer l'eau dans une cuve pour le nettoyage des plages, les arrosages, le nettoyage des voiries, ... La géothermie semi-profonde est également très intéressante, notamment si l'on considère le prix actuel du gaz : là encore, nous avons des études, mais nous ne disposons pas du financement.

Walter HENRY

Nous avons également mené une étude sur l'utilisation que nous pourrions faire des eaux de rejet des piscines. Dans ce domaine, la norme est de 30 litres d'eau « neuve » par baigneur par jour mais, dans la pratique, si nous n'allons pas jusqu'à 80 litres, nous ne respectons pas les normes d'hygiène dans l'eau. A raison de 350 000 baigneurs dans l'année, on voit que les quantités en question sont considérables.

Le bassin olympique du stade nautique de Mennecy représente 3 000 mètres cubes d'eau. Nous effectuons deux vidanges par an. Nous nous sommes demandés quel usage faire de l'eau de ces vidanges. Il s'avère cependant, qu'il faudrait 30 semi-remorques pour la récupérer. Ce n'est donc pas gérable : on ne peut pas se permettre de passer 20 jours à vider le bassin. Le château d'eau de

Mennecy possède une capacité de 1 800 mètres cubes et je ne peux évidemment pas construire trois châteaux d'eau autour de la piscine !

Jean-Luc FACHAUX

Des solutions existent : il ne faut pas être défaitiste. Les vidanges posent des problèmes de stockage mais il est possible de recycler les eaux du quotidien.

Au-delà de l'absence des financements, nous nous heurtons cependant à un refus catégorique de la part de la DDASS sitôt que nous évoquons cette question. La Directrice de la DDASS sur l'Essonne abuse ici de son pouvoir.

Walter HENRY

Nous l'avons constaté également.

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons dû fermer pour avoir franchi le seuil de 0,6.

Walter HENRY

Nous avons reçu un avertissement.

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons inauguré une autre circulaire. J'ai demandé à Monsieur Champion d'examiner cette question d'abus de pouvoir avec ses collègues maires.

Pierre-Philippe BUREAU

La DDASS a refusé la réutilisation des eaux de pluie pour les sanitaires dans un projet de crèche.

Jean-Luc FACHAUX

Il est dommage que l'on entrave ces projets alors que les possibilités existent. Nous avons calculé que les investissements nécessaires pour la réutilisation des eaux usées quotidiennes seraient de 70 000 à 80 000 euros.

De même, la piste géothermique semi-profonde est réellement intéressante. Nous devons faire un cuvelage total du bâtiment parce que nous sommes à proximité d'une nappe phréatique : il est dommage de ne pas utiliser cette eau à 10 degrés.

Les centrales d'air sont aujourd'hui très performantes dans les piscines mais elles entraînent une augmentation considérable d'électricité par rapport aux anciennes installations.

Walter HENRY

De plus, les normes d'éclairage ont changé : il faut aujourd'hui 500 lux pour éclairer une piscine alors qu'on se contentait de 200 lux il y a peu.

Karim BENKORBA

La norme HQE n'est pas prise en compte dans la délibération du 24 juin 1999 : elle n'existait pas à l'époque. Elle est en revanche intégrée sur les autres équipements sportifs ou de proximité dans le cadre des contrats triennaux.

Le département s'intéresse donc à la question du développement durable même s'il reste à trouver comment le valoriser financièrement dans le cadre d'une construction de piscine.

Pierre-Philippe BUREAU

Les bassins de stockage de l'eau existent déjà pour les terrains de foot : on les place généralement sous les parkings avoisinants. Il serait possible de faire de même avec les parkings des piscines. Les services de la voirie pourraient venir y puiser leur eau.

Appliquer l'approche HQE aux piscines soulève également des problèmes de compétences techniques multiples. Un bureau d'étude sport ne se pose généralement pas de questions environnementales. Il faudrait réussir à croiser les pratiques innovantes. Les grandes constructions existantes ont généralement intégré un élément HQE : la toiture végétalisée, le renouvellement d'air, la géothermie... mais aucun projet n'a cherché à intégrer tous les éléments existants.

Jean-Luc FACHAUX

Le cahier des charges pour obtenir la labellisation HQE n'est pas adapté aux piscines.

Nous travaillons avec le bureau d'études Cap Terre sur ces questions : ils travaillent bien mais ne sont pas au fait des problèmes de traitement d'air ou d'eau.

Véronique GOURLAOUEN

Nous avons demandé des compétences complémentaires en ingénierie car nous avons conscience que notre bureau d'études n'était pas assez pointu dans ce domaine.

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons fait appel à un bureau sur le programme technique, SLC Moulion, une expertise que nous avons complétée avec un bureau d'étude spécifique HQE.

III. Les équipements nautiques pour le canoë kayak**Pierre-Philippe BUREAU**

Nous avons évoqué un certain nombre d'utilisateurs. Je vous présente Claude Rose, Président du Comité de canoë kayak.

Claude ROSE

Nous bénéficions de deux créneaux horaires à la piscine de Loujény : le lundi soir et le jeudi soir. Je parviens à obtenir des créneaux de compétition en m'y prenant longtemps à l'avance. Le samedi 1^{er} avril, par exemple, notre compétition s'est terminée à minuit.

Walter HENRY

Dans ces cas-là, je suis obligé de fermer complètement la piscine au public : je ne peux pas laisser des personnes nager à côté des canoës. Je ferme alors la piscine plus tôt afin que la compétition ne commence pas à 20 heures. Bien des piscines le refusent malheureusement, même si le public n'est plus très nombreux après 19 heures.

Patrick CAUDROY

Les bassins étaient disponibles plus tôt il y a deux ans mais les maîtres-nageurs ont reçu l'interdiction de donner des cours pendant leurs heures de travail et ils ont placé une heure de cours supplémentaire après la fermeture. A Juvisy, les compétitions sont ainsi passées de 18 à 19 heures.

Marc JOUANDON

Les gestionnaires de la piscine d'Etampes veillaient régulièrement à ouvrir cette dernière aux plus jeunes à partir de 18 heures.

Jean-Luc FACHAUX

Je demande constamment aux caissières et aux responsables de piscine de procéder à des pointages pour identifier les créneaux horaires peu utilisés. Il est inutile par exemple d'ouvrir le mercredi jusqu'à 19 heures : en effet, tous les enfants sont partis à 17 heures. Nous avons ainsi remis en question nos horaires parce qu'il n'est pas raisonnable d'ouvrir à vide des équipements qui coûtent si cher à l'heure.

Nous sommes soumis à une véritable pression pour l'extension des horaires d'ouverture, aussi bien de la part des associations que du public. Nous demandons donc à chacun de remplir le cahier pour que nous sachions très exactement comment la piscine est utilisée : nous trouvons ainsi plus facilement un terrain d'entente et nous parvenons généralement à maintenir le plein emploi des équipements nautiques. C'est dans cette optique que nous revoyons actuellement l'ensemble des horaires d'ouverture au public et aux clubs à Brétigny.

Le public le comprend très bien. La piscine de Sainte Geneviève ouvrait le vendredi jusqu'à 23 heures. Or à partir de 20 heures 30, nous accueillions en moyenne 8 personnes alors que 5 à 6 agents faisaient fonctionner la piscine. Quand, pour créer l'école de natation, nous avons eu besoin d'horaires, nous avons utilisé ces horaires-là. On nous a alors promis une pétition de 1 000 personnes, qui n'est jamais venue.

Les gestionnaires de ce type d'équipements ne doivent donc pas prêter trop d'attention à la demande mais rechercher en permanence le plein emploi.

Claude ROSE

J'ai voulu organiser en janvier une compétition à Mennecy mais je n'ai pas réussi à obtenir la piscine : je me suis alors tourné vers Massy. Le maire de Massy a mis deux mois à me répondre et m'a répondu non à la dernière minute. C'est une compétition pour les tout-petits, le « combiné de l'avenir » : on leur fait faire des jeux ludiques en piscine avec du kayak, pour simuler les conditions qu'ils peuvent trouver en rivière.

J'ai en revanche obtenu l'autorisation d'utiliser la piscine de Paris Sud Orsay en huit jours, mais il a fallu que je paye 400 euros pour bénéficier d'un créneau de 10 à 16 heures, parce qu'il s'agit de la

piscine de l'université. Le prix aurait été plus élevé si je ne l'avais pas négocié en janvier avec un haut responsable de l'université.

Nous avons également un projet de bassin d'eau vive, qui pourrait servir aussi à la natation pour faire de la nage avec palme et de l'hydrospeed. Le seul bassin de ce type en Ile de France est actuellement à Cergy-Pontoise. Tous les clubs de kayak d'Ile de France sont donc obligés de s'y déplacer et la réservation pour deux pompes coûte 176 euros les deux heures !

Dans ce contexte, le Comité départemental et le club de Corbeil ont depuis 1992 le projet de construire le même type de bassin à Corbeil. Un parcours existe déjà à la Nacelle-Robinson. Il peut aller jusqu'à accueillir des National 3.

Plusieurs réunions avec le Conseil général ont été organisées autour de ce projet. Maud Olivier y a notamment participé. La ville de Corbeil a décidé de prendre en charge l'étude de faisabilité nécessaire. Le Conseil général voulait y contribuer financièrement. Cependant, Monsieur Piriou, du Conseil général, et Monsieur Dassault, maire de Corbeil, ne sont absolument pas du même bord politique, ce qui semble poser problèmes.

Cette étude de faisabilité nécessitait une étude de sol : il fallait par endroits descendre des pieux à 18 mètres pour trouver la roche. Je précise que nous voulions construire un gros bassin, du type de celui d'Athènes.

Nous avons également mené une étude de fréquentation. Les équipements sportifs sont fréquentés seulement jusqu'au mois de juin par les Comités départementaux, les clubs de l'Essonne, la Fédération ou même la région Ile de France. Le reste du temps, seul le grand public y accède. Cergy-Pontoise parvient ainsi à être rentable en appliquant des tarifs plus élevés au grand public qu'aux clubs.

L'étude de faisabilité a été remise le 6 juillet 2005, une heure après que nous ayons appris que la candidature de Paris aux JO 2012 n'était pas retenue. Nous ne savons toujours pas si Monsieur Dassault l'a reçue.

Je suis prêt à défendre ce dossier devant le Conseil général : je travaille dessus depuis 12 ou 14 ans. Tout le monde pourrait se servir de ce bassin pour y faire du raft, du canoë etc, et ce pour un coût assez modique d'après nos calculs.

Malheureusement, nous ne savons plus quoi faire à ce stade pour faire avancer ce projet.

Karim BENKORBA

La seule possibilité serait d'envisager une délibération exceptionnelle pour la création d'un équipement sportif d'intérêt départemental, voire régional.

Claude ROSE

Nous étions accompagnés à chaque réunion du responsable des équipements de la Fédération. Les experts chargés de l'étude faisabilité ont présenté celle-ci à Monsieur Hunaut, Président de la Fédération.

Karim BENKORBA

Le département attend une décision de la mairie de Corbeil.

Claude ROSE

Il suffirait que Monsieur Dassault fasse connaître son intérêt pour la création d'un bassin d'eau vive sur Corbeil. Nous pourrions alors emmener le projet au département et à la région. L'étude est finie

depuis un an : nous ne savons même pas s'il est au courant de cette démarche. Peut-être le maire adjoint ne lui a-t-il pas présenté le dossier ? Il est vrai que si la candidature de Paris 2012 avait été retenue, Monsieur Dassault aurait tout mis en œuvre pour construire un bassin d'entraînement à Corbeil. Le bassin olympique devait normalement se construire à Vaires-sur-Marne mais rien n'est encore fait en raison de problèmes de pollution du terrain.

Karim BENKORBA

Il s'agit de savoir jusqu'où le Conseil général est prêt à aller pour mener à bien sa politique en matière d'équipements sportifs sur le territoire.

Claude ROSE

La base de Cergy a été financée presque à 100 % par la région Ile-de-France. Aujourd'hui, un syndicaliste gère cette base et les clubs payent.

Marc JOUANDON

La base de loisirs d'Etampes est également financée par la région.

Walter HENRY

Toutes les bases de loisir sont gérées par la région.

Karim BENKORBA

La région finance plus précisément l'investissement : ce sont donc bien des bases régionales. De son côté, le département finance le fonctionnement. De par une délibération de 1972, les bases de l'Essonne sont gérées par un syndicat mixte, avec une délégation de service public à une SPIC. En revanche, la plupart des autres bases franciliennes sont gérées directement par la région.

Walter HENRY

Dans ce domaine, nous payons sans avoir notre mot à dire.

Karim BENKORBA

La délibération votée par nos élus en 1972 indique que le département doit couvrir le déficit de recettes non couvertes de chaque base à hauteur de 75 %. Les 25 % restants reviennent aux collectivités associées (Etampes pour la base d'Etampes ; Juvisy, Draveil et Vigneux pour celle de Draveil).

Aujourd'hui la région et le département réfléchissent à un autre mode de financement. En effet, nous ne contrôlons pas la politique des bases, dont nous couvrons pourtant systématiquement les déficits.

Les crédits alloués aux bases de loisir sont des crédits sport. Cependant, l'inflation constante des déficits de ces bases diminue donc les budgets alloués à d'autres axes de notre politique sportive. Le seul moyen que nous aurions aujourd'hui de remettre en cause cette obligation serait de dénoncer la délibération de 1972. Il faudrait pour cela que nous soumettions ce choix à l'Assemblée départementale et que les bases renoncent à leur statut. De plus, la remise en cause de cette délibération devra être adoptée par les élus membres des Comités syndicaux à une majorité des

deux tiers. Parmi ces élus, on compte trois représentants de la région, trois représentants du département et six représentants locaux. Cette majorité serait donc difficile à atteindre. En particulier, les représentants du département sont eux aussi des représentants locaux, ce qui est une spécificité essonniennne.

Claude ROSE

Nous voulions également construire une base de loisirs sur tout le site, fournir aux parents un service de garderie pour leur permettre d'aller faire du raft, installer une piste de roller, ... La base aurait pu fermer en soirée, comme les jardins publics à Paris.

Karim BENKORBA

Il serait alors techniquement possible de justifier d'une vocation régionale de cette base, permettant une mutualisation des financements régionaux, départementaux et locaux : là encore, la région pourrait financer l'investissement et le département le fonctionnement.

Lors d'une de nos nombreuses rencontres, vous m'avez cependant fait part de votre difficulté à réunir tout le monde autour d'une table pour en discuter.

Claude ROSE

Lors de ma précédente demande, j'avais réussi à réunir Maud Olivier, Patrice Sac, Bruno Piriou, les représentants de syndicats et le maire adjoint des sports. La ville de Corbeil n'a pas voulu s'engager : les élus du département ont donc claqué la porte. C'était en 2004. En 2005, la ville a relancé le projet en prenant seule en charge l'étude de faisabilité.

Pierre-Philippe BUREAU

Nous reviendrons sur le problème du financement des équipements lors d'une table ronde jeudi. Lorsque l'on recherche des financements multiples, il faut réussir à synchroniser les calendriers de financement.

Tu viens de rappeler que l'étude de faisabilité est à l'examen depuis un an à Corbeil : cela me semble parfaitement normal. Néanmoins, le mouvement sportif a généralement du mal à admettre ce type de réalités administratives.

Marc JOUANDON

Un an d'attente pour une étude n'est pas un délai excessif si celle-ci se concrétise ensuite. L'ES Massy a attendu sa piscine 20 ans.

IV. L'accessibilité des piscines aux personnes handicapées

Karim BENKORBA

Nous n'avons pas encore évoqué l'accessibilité des équipements aux personnes handicapées.

Marc JOUANDON

Tous les nouveaux projets que j'ai vus le prévoient.

Véronique GOURLAOUEN

Nous avons interrogé les associations de personnes handicapées afin de les associer le plus en amont possible. Leur réponse nous a un peu déçus : ils nous ont renvoyés à la réglementation, se contentant de nous demander deux ou trois aménagements supplémentaires. Ils n'ont pas semblé mobilisés.

Jean-Luc FACHAUX

Nous sommes tous obligés de ménager ces accès : lorsque nous avons déposé un permis de construire pour la piscine de Morsang, nous l'avons mise en conformité.

Il manque des représentants forts au Comité départemental du handisport. Les athlètes handisport préfèrent aller aux piscines de Valenton ou de Garches. La Communauté soutient notamment un athlète handibike de très haut niveau.

Ces personnes souffrent avant tout du regard des autres. Nous avons des créneaux horaires réservés aux établissements spécialisés qui se trouvent à proximité mais il n'est pas simple pour les personnes handicapées de profiter des horaires de la piscine ouverts à tous.

Karim BENKORBA

Le mouvement sportif ne pourrait-il pas se faire le relais de cette ouverture aux personnes handicapées ? Une section natation handisport s'est créée à Mennecey.

Walter HENRY

Elle est rattachée au club de Mennecey existant.

Jean-Luc FACHAUX

Malgré la publicité que nous avons faite à Morsang pour nos nouveaux accès destinés aux « personnes à mobilité réduite », nous n'avons reçu qu'une seule personne handicapée depuis.

Walter HENRY

Nous en recevons beaucoup car un centre pour personnes handicapées est implanté à 100 mètres de notre site. Plus largement, nous desservons six ou sept centres spécialisés. En revanche, nous ne recevons régulièrement que quatre personnes handicapées durant les horaires ouverts au grand public.

Jean-Luc FACHAUX

Lorsque nous interrogeons les personnes handicapées physiques sur les piscines, elles nous demandent généralement à bénéficier d'un créneau spécifique.

Walter HENRY

Les handicaps peuvent être très différents. J'en ai parlé avec une cliente régulière handicapée : malgré les équipements, les personnes doivent être autonomes pour venir non accompagnées durant les horaires grand public. Les éducateurs l'aident à sortir de l'eau et à y entrer. Bien des équipements dans d'autres piscines sont trop longs à mettre en œuvre et ne sont jamais utilisés.

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons choisi un descendeur léger et facile d'emploi, qui a reçu le « Prix de l'innovation 2004 » et marche très bien.

Walter HENRY

Nous l'avons testé il y a trois semaines. La même dame était là et nous a répété que ce système était performant pour une personne dont le handicap est léger et qui reste donc relativement autonome.

Jean-Luc FACHAUX

Le premier handicap réel dont souffrent ces personnes tient toutefois au regard des autres.

Pierre-Philippe BUREAU

La loi sur le handicap représente un progrès, notamment pour les groupes scolaires. Cependant, l'accessibilité ne résout pas tous les problèmes d'intégration à la piscine d'un enfant handicapé dans un groupe de classe.

Jean-Luc FACHAUX

Ma femme s'occupe de la commission départementale de l'éducation spécialisée. C'est elle qui se charge de placer tous les enfants en établissements. Ces lois sont utiles mais les aménagements qu'elles imposent devraient être financés.

Marc JOUANDON

Nous rencontrons ce problème au niveau associatif : il ne suffit pas de monter une section handisport ; il faut aussi trouver le personnel pour s'en occuper.

Walter HENRY

Même si, par son diplôme, l'entraîneur est habilité à prendre en charge des enfants handicapés, il n'est pas nécessairement compétent.

Marc JOUANDON

Je ne voudrais pas de certains maîtres-nageurs de ta piscine pour l'école de natation : je souhaiterais encore moins leur confier une section de personnes handicapées !

Pierre-Philippe BUREAU

Comment faire pour que les associations soient plus impliquées en amont dans l'accompagnement des projets ?

Walter HENRY

Il est difficile de trouver dans l'Essonne un véritable interlocuteur sur la pratique du sport pour les personnes handicapées.

Karim BENKORBA

Cet interlocuteur existe pourtant : c'est le Comité départemental de handisport.

Pierre-Philippe BUREAU

Le Comité départemental du sport adapté démarre ses activités et se structure. Il doit également être pris en compte.

Karim BENKORBA

Ces deux Comités ont encore des difficultés à nous répondre et à mobiliser des partenaires.

Le Comité départemental de handisport a toutefois la volonté de s'affirmer de plus en plus dans le département comme un interlocuteur privilégié. Le département l'associe en tous cas de plus en plus fréquemment sur des projets susceptibles de le concerner et nous apprécions sa vision technique et pertinente des problèmes.

Ces deux Comités ont avant tout des problèmes de moyens. Le département les aide, en leur permettant d'abord de répondre à leur mission réglementaire. Ces Comités cherchent à se développer dans le conseil. Une réunion d'information est organisée chaque année à Marcoussis par le département et le Comité départemental de handisport. L'ensemble des acteurs, Communautés comme collectivités, sont invités à participer à des débats sur le handisport, autour de thèmes comme l'accessibilité, le handisport...

Le département cherche à multiplier ce genre d'actions pour que le handisport ait sa place au même titre que les autres sports. Les clubs refusent encore trop souvent de se donner les moyens d'accueillir les personnes handicapées, qu'ils considèrent encore comme « non valides ». Rien n'est pourtant impossible en la matière : les sportifs handisport nous le prouvent chaque jour.

Claude ROSE

Notre club a accueilli un homme appareillé à une jambe, qu'il enlevait pour faire du canoë. Il la plaçait simplement dans le bateau, ainsi que ses deux béquilles, et participait ensuite à toutes les épreuves.

Jean-Luc FACHAUX

Nous avons beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.

J'ai organisé le meeting d'athlétisme de Saint-Denis trois ans de suite. Canal+ avait l'exclusivité de la retransmission. En 1990, nous recevions Mustafa Badid, champion olympique du 1 500 mètres. Nous avons voulu placer sa course au milieu du meeting. Le programme a été validé par un Comité international d'athlétisme mais Canal+ a refusé : ils ont coupé le direct au moment de la course et ils ont attendu que tous les fauteuils sans exception soient rentrés au vestiaire pour le reprendre.

Pierre-Philippe BUREAU

Un groupe handicap fonctionne sur Palaiseau depuis deux ans. Il a changé le regard de la commission d'accessibilité sur la réglementation. Ils envisagent des problèmes que nous ne voyons pas, et qui vont au-delà d'une application bornée de la réglementation.

Véronique GOURLAOUEN

La section locale de la Fédération handisport nous a, par exemple, conseillé d'implanter partout des portes d'au moins 70 centimètres pour que l'accès soit maximal lors de rassemblements comme des compétitions. La réglementation prévoit seulement des portes de 80 centimètres dans les locaux adaptés.

Le signataire de ce courrier était Monsieur Aubergé.

Pierre-Philippe BUREAU

Il s'agit donc de la Fédération nationale.

Karim BENKORBA

Je vous conseille également de vous adresser au Comité départemental : un cadre technique, Ingrid Moati, pourra se déplacer pour examiner le projet avec vous.

Véronique GOURLAOUEN

La Fédération nationale aurait pu nous orienter elle-même vers le niveau départemental.

Karim BENKORBA

D'une manière générale, le représentant privilégié du mouvement sportif au niveau départemental est le CDOS : adressez-vous toujours à lui pour ce genre de projets.

Pierre-Philippe BUREAU

Merci à tous.

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

système Buchetal, p.28

Loujény, p. 36

PLC Moulion, p. 36